

PRÊT A TAUX REVISABLE

CARACTERISTIQUES

↗ Emprunteur	COMMUNE DE CHATEAUNEUF
↗ Montant	500 000 €
↗ Mise à disposition des fonds	Dans un délai de 3 mois maximum à compter de la signature du contrat
↗ Durée de la phase d'amortissement	15 ans
↗ Taux révisable	Euribor 3 mois (flooré à 0) + une marge de 1.61 %
↗ Périodicité des échéances	Annuelle
↗ Amortissement du capital	Linéaire
↗ Base de calcul des intérêts	Exact/360
↗ Option irréversible de passage en taux fixe exerçable en cours de prêt	Possible à compter du premier anniversaire de la date du point de départ de la phase d'amortissement. Taux applicable : taux fixe du swap emprunteur contre Euribor 3 taux fixe issu du barème en vigueur du Prêteur de durée égale à la durée résiduelle du Prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes. Base de calcul : 30/360
↗ Remboursement anticipé	Moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3,00% du capital remboursé par anticipation, si le remboursement anticipé intervient lorsque le prêt est à taux révisable. Moyennant le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée si le remboursement anticipé intervient après la date d'effet de passage à taux fixe.
↗ Frais de dossier :	0.10 %